
Procès-verbal de la société populaire de Montivilliers concernant la fête en l'honneur de Brutus, Marat et Le Peletier, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal de la société populaire de Montivilliers concernant la fête en l'honneur de Brutus, Marat et Le Peletier, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 276-277;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30633_t1_0276_0000_5

Fichier pdf généré le 22/01/2023

monnoies jusqu'à présent montent, en cuivre et en bronze, à 582,400 liv. 3 s., en métal de cloches, à 5,465,946 liv. 10 s. (1).

Insertion au bulletin.

26

La société populaire de Montivilliers, celle de Buchy, celle d'Amboise, la commune de Dieppe, les administrateurs du district de Nantes, félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste.

La Convention décrète la mention honorable de leurs adresses, et l'insertion au bulletin (2).

a

[Montivilliers, 15 vent. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen,

Jaloux de rendre à la mémoire des Brutus, Marat, et Le Pelletier, les honneurs qu'elle mérite, nous nous sommes empressés d'inaugurer les bustes de ces trois martyrs de la liberté, le 10 pluviôse dernier.

Nous t'adressons, citoyen président, copie du procès-verbal de la fête que nous avons célébrée à cette occasion et nous t'invitons à vouloir bien en donner connaissance à la Convention nationale. Reïtère lui, citoyen président, l'invitation que nous lui avons déjà faite de rester à son poste, jusqu'à ce que notre liberté soit affermie, et que les despotes coalisés courbent le front dans la poussière à la vue des républicains français. S. et F. ».

MONPELIER (prési.), FOUISSÉ (secrét.),
ENTHEAUME (secrét.).

[P.V. de la fête civique du 10 pluv. II].

Brutus, le fondateur de la liberté, Marat, son soutien, Pelletier, son martyr sont trois amis trop chers à des cœurs jaloux de l'égalité, pour ne point prétendre des hommages solennels de la part des François, véritables conquérants des droits de l'homme. Aussi la Société populaire de Brutus-Villers composée de patriotes prit-elle la résolution d'inaugurer les bustes de ces trois défenseurs du peuple par une cérémonie civile dont les détails méritent d'être connus.

Aux cris chéris de Vive la République française, vive la Montagne, vive la Convention nationale, la Société populaire assemblée sortit le 10 pluviôse du lieu ordinaire de ses séances.

Bientôt, se joignit à elle un peloton de cavaliers qui ouvrait la marche, des canoniers, la terreur des aristocrates, marchaient ensuite avec leurs canons, la mèche allumée ; un peloton en uniforme de garde nationale, armé de fusils précédoit une charrue ornée de guirlandes d'épis

de blé environnée de laboureurs qui, la tête nue portoient une couronne d'épis de blé. Marat l'ami du peuple étoit porté en triomphe par deux sans-culottes, et étoit protégé par la Société populaire du lieu et par les autres députations des sociétés populaires de l'arrondissement du district qui, l'environnant, faisoit retentir les airs des cris mille fois répétés : Vive Marat, vive.. On remarquait ensuite deux groupes d'officiers, de vieillards, le Comité de Surveillance, Brutus porté en triomphe par deux romains et entouré de la municipalité du lieu, Pelletier porté de même par deux gardes nationales, et environné des administrateurs du District qui animés du même zèle que la municipalité se faisoient une joie inexprimable de rendre hommage à ces deux héros de la liberté en criant Vive Brutus ! Vive Le Pelletier ! Guerre aux tyrans ! Mort aux assassins ! Des mères de famille qui participaient à ce cortège levoient les mains au ciel et bénissoient l'Être Suprême d'avoir enfin ramené sur la terre l'âge de la raison et de la philosophie, et sembloient par leurs gestes patriotiques présager le bonheur futur de la révolution, et conjurer leur tendres enfans de la soutenir jusqu'au péril de leur vie.

Les tambours de temps en temps battoient aux champs, inspiroient à tous les assistants une fureur guerrière, des groupes de chanteurs mélodioient en l'honneur de la fête des airs républicains dont le refrain étoit répété par de jeunes citoyens qui sur deux rangs ainsi que la garde nationale, formoient une haye à droite des deux côtés des musiciens qui tiroient de leurs instruments des sons harmonieux et inspiroient à toutes les âmes l'amour de la liberté. Tous les citoyens jaloux de la propagation des droits de l'homme passèrent sous un niveau et donnèrent par là une marque authentique de leur attachement à l'égalité.

Un char portant trois déesses étoit traîné par quatre chevaux blancs dont les conducteurs avoient des habits à la romaine,

Enfin un peloton de la garde nationale armée de fusils et la gendarmerie nationale terminoit la marche de ce cortège qui étoit suivi d'une infinité de citoyens qui ne cessoient de crier Vive la République française, vive la Montagne, vive la Convention nationale.

Plusieurs discours ont été prononcés et couverts de vifs applaudissements. Dans celui en faveur de Marat, on y a remarqué ces passages... Marat est mort... ils n'ont pu le corrompre, ils l'ont assassiné... Marat victime de son énergie éprouva tous les genres de persécution, les préjugés n'étoient pas encore abbatu, les patriotes n'avoient pas encore rendus du haut de la Montagne les oracles de la Raison. Marat victime d'une faction liberticide stipendiée par l'or de la cour pour échapper à l'échafaud peut être est réduit à cacher ses vertus dans l'ombre d'un souterrain, Marat dans son souterrain... peuple reprends courage ; enfermé dans la terre semblable aux enfans de l'Etna, il forge le tonnerre et prépare les irruptions volcaniques avant-courriers de la liberté.

Dans le panegyrique de Brutus on y a remarqué avec satisfaction qu'une nation peut bien conquérir sa liberté, mais qu'elle ne la recouvre jamais ; le seul moyen d'assurer son triomphe, c'est d'avoir des mœurs pures... les Romains nos précurseurs en liberté en sont un exemple

(1) P.V., XXXIII, 166. Bⁱⁿ, 20 vent., Mon., XIX, 671; J. Mont., p. 939; M.U., XXXVII, 327; C. Eg., n° 570; J. Sablier, n° 1189; Rép., n° 81; Ann. patr., p. 1935.

(2) P.V., XXXIII, 166.

(3) F^{17A} 1010^B, pl. 1, p. 2751. Bⁱⁿ, 20 vent.; Mon., XIX, 672.

frappant. Tant qu'ils eurent les mœurs des Brutus, ils furent républicains; et idem furent-ils corrompus qu'ils devinrent des Césars. L'orateur dit des Brutus : Citoyens.. car je ne scais, a-t'il dit lequel nous devons le plus admirer, ou de celui qui fonde la liberté de sa patrie et par sa mort en consolida l'édifice, ou de cet autre qui après avoir exterminé le tyran de Rome fit le sacrifice de sa vie pour ne pas survivre à la liberté de son pays dont il prévoyait ne pouvoir empêcher la ruine...

Dans le discours prononcé en faveur de Le Pelletier, vengeons, citoyens, vengeons l'assassinat criminel de Le Pelletier. C'est la plus belle marque de reconnaissance que nous puissions donner à ce héros qui se sacrifia pour sa patrie. Quoi ! Le Pelletier seroit mort pour notre liberté et nous laisserions impunis ses assassins ! Non, citoyens, vengeons le sang du plus brave patriote... Ah... les traîtres n'ayant pas assez de courage pour le combattre, ils l'ont fait poignarder... c'est bien là un trait d'aristocrate. Peut-il y avoir du courage dans des âmes assez basses pour servir les tyrans. Combattre de tels ennemis c'est voler à la victoire. Comment nous résisteront-ils lorsque nous les attaquerons le fer à la main ; ils ne savent que combattre les hommes nus et sans armes...

La Déesse de la Raison prononça aussi du haut de son char un discours dans lequel on a remarqué ces passages. Mes chères concitoyennes, voicy un jour bien triomphant pour tous les bons citoyens... jour qui va faire disparaître le nuage qui depuis longtemps tient le peuple dans les ténèbres et l'asservit à un vil esclavage. Je suis très persuadés qu'il n'y en a aucune d'entre vous qui ne gémissoit des chaines despotiques qui affligeoient l'humanité et qui ne soit charmée d'avoir la liberté de pouvoir régler maintenant par elle-même ses actions. Des intrigants décidoient autrefois nos affaires et ruinoient des malheureux pères de famille; eh bien ! citoyennes, les despotes de la terre ont disparus et ils auront le désespoir pour partage et seront obligés un jour de venir se prosterner devant l'idole de la liberté que nous chérissons ; ce discours fut applaudi et éclairé d'un feu de joie alimenté de titres féodaux, d'une lettre de prêtrise du citoyen Broust ci-devant curé de Merville qui avant que la Société populaire sortit du lieu de ses séances avoit rendu hommage à la déesse de la Raison en déclarant qui renonçait à jamais à ses fonctions et de prêtre et de curé.

La déesse de la Raison escortée de ses deux amies de l'égalité et de la liberté traversa de son char le feu et alla se rendre avec le cortège aux pieds de la montagne, sur laquelle fut prononcé un discours en l'honneur des trois martyrs de la liberté.

Citoyens, a dit l'orateur en s'adressant à Brutus, Le Pelletier et Marat, cette trinité célèbre en patriotisme doit exciter notre vénération, Brutus tout dévoué à sa patrie en jurant la perte de César délivra Rome du monstre qui l'opprimait; Pelletier révolté qu'un seul homme réunit tous les pouvoirs, connaissant les cruelles manœuvres du perfide Capet, ne balança pas à voter pour sa mort. Marat agit de même parcequ'il étoit l'ami du peuple. Imitons, citoyens, la conduite de ces grands hommes et nous serons invincibles ; restons à notre poste tant que l'orage grondera et songeons que le moindre arrière pas des pa-

tristes est un pas en avant pour les aristocrates. Jurons donc d'être unis... Vive la République une et indivisible. Tout le peuple par un mouvement spontané fit le même serment et tous jurèrent ainsi de mourir pour le soutien de l'égalité et de la liberté.

Cette fête dont le souvenir vivra à jamais dans tous les cœurs fut terminée par un beau feu d'artifice et par des danses auxquelles tous les citoyens et citoyennes ont pris part.

b

[*Buchy, 15 vent. II*] (1).

« Citoyens,

Notre commune s'étant toujours montré à la hauteur des circonstances, elle a célébré l'anniversaire de la chute du dernier Roi des Français ; dans le courant de pluviose ; cette cérémonie a eu lieu devant une foule de citoyens qui se sont livrés à cette fête républicaine avec toute l'allégresse qui caractérise de vrais sans-culottes. La Société n'a point appris sans une vive émotion l'abolition de l'esclavage des hommes de couleur. Il les rend dans les droits naturels qu'ils ont reçus de la nature.

La Société, applaudissant aux mesures énergiques que vous prenez pour opérer l'entier succès de notre sainte Révolution, vous invite de rester à votre poste jusqu'à la paix. S. et F. »
DUVAL (*présid.*), SIMON, BARBIN le jeune (*secrét.*).

c

[*Amboise, 12 vent. II*] (4).

« Citoyens représentans,

Nous applaudissons dernièrement avec le plus vif enthousiasme, au sublime décret qui rend les hommes de couleur aux droits de la nature en les associant à la famille des hommes libres. Nous nous empressons aujourd'hui, de vous féliciter sur le sage et mémorable décret qui retranche de cette même famille, les membres impurs qui pouvaient un jour attenter à son bonheur. Ils seront donc bannis à perpétuité du territoire français, ces hommes qui conspiraient sourdement contre la patrie, ceux que le glaive national ne pouvait atteindre, parce qu'ils savaient cacher à l'œil de la surveillance, la connaissance de leurs complots, ne souilleront plus de leur présence le sol de la Liberté. Leurs richesses ne serviront plus à soudoyer l'intrigue pour les dérober à la vengeance des loix, plus utiles entre nos mains, elles seront employées à soutenir la cause de la liberté contre les despotes coalisés dont ils sont les vils suppôts.

Législateurs, par la mesure salutaire que vous venez de décréter vous avez garanti à jamais l'unité de la République des atteintes. que ces hommes d'autant plus dangereux qu'ils sont plus déguisés, méditaient de lui porter, vous avez resserré le lien sacré de la fraternité qu'ils se proposaient de rompre. Vous avez déconcerté le crime, nous dirons plus, par le même décret vous avez consolé la vertu.

Patriotes, qui avez perdu votre Liberté, soit que votre détention soit l'œuvre de l'intrigue,

(1) C 293, pl. 991, p. 17. Bⁱⁿ, 20 vent. ; M.U., XXXVII 330; C. Eg., n° 570

(2) C 295, pl. 991, p. 16. Bⁱⁿ, 20 vent.